

————— **Rapport de recherche** —————

Une analyse des cas d'agression sexuelle
lors d'une prise d'otage ou d'une séquestration

Ce rapport est également disponible en anglais. Veuillez vous adresser à la direction de la recherche, Service Correctionnel du Canada, 340 avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9. Should additional copies be required they can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave., West, Ottawa, Ontario, K1A 0P9.

2002 N° R-114

**Une analyse des cas d'agression sexuelle
lors d'une prise d'otage ou d'une séquestration**

Donna L. Mailloux
Ralph C. Serin

Direction de la recherche
Service correctionnel du Canada

Août 2002

REMERCIEMENTS

Nous aimerions remercier Julie Keravel et Joan Menard, de la Direction des renseignements de sécurité et de la gestion des urgences, et Ben Vuong, de la Direction de la recherche, pour nous avoir aidé à obtenir une liste de preneurs d'otage et de ravisseurs. Nous remercions également Diane Hedge, de la Division des enquêtes du Secteur de l'évaluation du rendement, pour nous avoir fourni les rapports d'enquête pertinents et Colette Cousineau, de la Direction de la recherche, pour avoir codé les rapports rédigés en français.

RÉSUMÉ

Fort heureusement, les cas de prise d'otage et de séquestration sont rares dans nos établissements. En revanche, ils causent un dommage moral ou corporel énorme aux victimes. Des chercheurs ont tenté de décrire les caractéristiques statiques et dynamiques des délinquants visés. Dans son étude, Furr (1994) indique qu'un délinquant qui a déjà agressé sexuellement des employées, a une prédisposition au sadisme sexuel, à la colère ou à la psychopathie, est plus susceptible d'agresser sexuellement un otage. Cette tendance s'applique particulièrement aux violeurs. Williams (1995) constate que les preneurs d'otage et ravisseurs ont tendance à agir seuls, s'en prennent à une seule victime et qu'ils ont, en moyenne, 35 ans. En outre, il s'agit de délinquants violents ou de délinquants sexuels qui ont besoin d'un traitement et qui purgent des peines de plus de 6 ans. Nouwens (1995) aboutit, pour sa part, aux conclusions suivantes : 1) les signes précurseurs sont le plus souvent absents; 2) le délinquant était placé au niveau de sécurité qui convenait; 3) le délinquant était mal surveillé; 4) le personnel a bien réagi.

La présente enquête porte sur les 33 cas de prise d'otage ou de séquestration enregistrés sur une période de 11 ans – de décembre 1989 à décembre 2000. En général, ces cas sont également répartis entre 16 établissements, bien que plus nombreux à Port-Cartier. La plupart sont survenus dans trois régions – Québec, Prairies et Ontario – dans des établissements à sécurité moyenne (13) ou maximale (13).

L'équipe chargée de l'enquête a classé les incidents signalés comme suit : 20 prises d'otage (dont 3 avec agression sexuelle) et 13 séquestrations (dont 7 avec agression sexuelle). Les victimes d'agression sexuelle étaient toujours des femmes, et 36,6 % des femmes prises en otage ou séquestrées ont été agressées sexuellement. Enfin, 22,5 % des délinquants ont agressé sexuellement leur otage.

Plusieurs variables statiques caractérisent les auteurs de prise d'otage ou de séquestration et d'agression sexuelle. Premièrement, il s'agit de délinquants violents qui ont des antécédents de violence, sexuelle et non sexuelle, et qui ont fait des tentatives d'évasion. Les infractions à l'origine de la peine sont le plus souvent accompagnées de violence (sexuelle ou non sexuelle) – viol dans le cas des délinquants sexuels, et vol qualifié pour les autres. Deuxièmement, la prise d'otage ou la séquestration est à l'origine de la peine actuelle dans le quart des cas, et figure dans les antécédents dans la moitié des cas. Troisièmement, la grande majorité des délinquants sexuels impliqués dans ce genre d'incident finissent par s'en prendre sexuellement à une employée. Quatrièmement, la plupart des délinquants visés dans cette étude ont moins de 30 ans et purgent une peine de moins de 10 ans d'emprisonnement.

Il y a plusieurs prédicteurs dynamiques. Selon les renseignements figurant dans les dossiers et les rapports d'enquête, les délinquants visés sont exigeants et affichent souvent des comportements de confrontation, principalement à l'endroit des employés. On constate que certains souffrent d'un stress élevé, causé le plus souvent par le milieu carcéral (dans le cas de ceux qui veulent être transférés à l'Unité spéciale de détention [(USD)]), mais aussi par des conflits avec des codétenus, la perte d'êtres chers ou des conflits avec la famille et le personnel de l'établissement. On ne note pas de prédicteurs particuliers chez ceux qui ont commis une agression sexuelle. En rétrospective, on constate chez certains des signes d'intérêt sexuel pour la victime – harcèlement, rédaction de lettres, signes d'amour aveugle ou de dépendance affective. Ces constatations laissent entendre qu'on aurait sans doute avantage à sensibiliser le personnel aux limites à ne pas dépasser dans les rapports avec les délinquants.

Selon les renseignements relevés dans les rapports d'enquête, 8 délinquants ont refusé de suivre un traitement, 2 étaient en attente d'un traitement, et 3 avaient réclamé tel ou tel traitement avant l'incident. Les autres avaient suivi un traitement ou en suivaient un au moment de l'incident. En revanche, bon nombre des délinquants en traitement étaient décrits comme étant perturbateurs ou

démotivés. On ne note pas de corrélation significative entre le traitement et le type d'incident (prise d'otage ou séquestration).

La motivation était instrumentale (l'otage étant utilisé comme un moyen d'arriver à ses fins) dans les trois quarts des cas, et sexuelle dans les autres cas. Ceux dont la motivation était instrumentale réclamaient pour la plupart un transfèrement à l'USD.

La présente étude indique que les délinquants impliqués dans ce type d'incident ne sont pas nécessairement différents du reste de la population carcérale générale, à commencer par les délinquants sexuels. Certains indicateurs peuvent toutefois mettre les employés en alerte, comme la présence d'antécédents en matière de prise d'otage ou de séquestration et le refus de suivre un traitement. En outre, les demandes de transfèrement, conjuguées à une attitude hostile envers les employés, sont des signes précurseurs d'une prise d'otage. Une prise d'otage risque davantage de dégénérer en agression sexuelle lorsque l'auteur est connu comme étant un délinquant sexuel, particulièrement s'il s'agit d'un violeur, ou qu'il s'intéresse sexuellement à une employée.

La présente étude a une portée limitée compte tenu du nombre peu élevé des incidents, et de la nature des renseignements disponibles au SGD et dans les rapports d'enquête. En outre, les résultats de cette étude auprès d'un échantillon plus nombreux ne corroborent pas entièrement les constatations de William (1995). Il importe de tenir compte de ces limites pour l'élaboration de méthodes de dépistage des preneurs d'otage, en particulier de ceux qui risquent de commettre une agression sexuelle, pour éviter de classer indûment un délinquant comme étant à risque élevé (faux positif).

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	III
RÉSUMÉ	IV
TABLE DES MATIÈRES.....	VII
LISTE DES FIGURES	VIII
INTRODUCTION	1
MÉTHODOLOGIE	3
RÉSULTATS	4
FRÉQUENCE DES INCIDENTS	4
NOMBRE DE DÉLINQUANTS.....	4
DONNÉES SUR LES ÉTABLISSEMENTS.....	5
TYPES D'INCIDENTS	6
LES VICTIMES.....	7
LES DÉLINQUANTS.....	8
<i>Caractéristiques statiques</i>	9
<i>Caractéristiques dynamiques</i>	10
SITUATION DE TRAITEMENT	11
MOTIVATIONS	12
DISCUSSION	14
RÉCAPITULATION	19
RÉFÉRENCES	20
ANNEXE A	21
ANNEXE B	25

LISTE DES FIGURES

Figure 1 – Fréquence des incidents de 1989 à 2000	4
Figure 2 – Nombre de délinquants impliqués, tous incidents confondus	5
Figure 3 – Fréquence des incidents par niveau de sécurité.....	6
Figure 4 – Nombre de délinquants impliqués par type d'incident.....	7
Figure 5 – Emploi des victimes par type d'incident	8
Figure 6 – Infractions avec violence à l'origine de la peine actuelle.....	10
Figure 7 – Situation de traitement des délinquants impliqués	12
Figure 8 – Motivation par type d'incident	13

INTRODUCTION

Les cas de prise d'otage et de séquestration sont rares dans nos établissements, mais ils causent un dommage moral ou corporel énorme aux victimes. Bien qu'il soit impossible de prédire avec certitude la probabilité de tels incidents, on peut toutefois tenter de dégager, dans une certaine mesure, les caractéristiques des preneurs d'otage et des ravisseurs.

Quelques rares chercheurs ont tenté de décrire les caractéristiques statiques et dynamiques de ce groupe de délinquants. Furr (1994), psychologue au pénitencier de Kingston, fut le premier à formuler certaines hypothèses clés au sujet des prises d'otage et des séquestrations à la lumière des études effectuées sur les délinquants sexuels et de ses propres observations. Il laisse entendre qu'un délinquant qui a déjà agressé sexuellement des employées, a une prédisposition au sadisme sexuel, à la colère ou à la psychopathie, est plus susceptible d'agresser sexuellement un otage. Cette tendance s'applique particulièrement aux violeurs.

Peu de temps après, Williams (1995) a dirigé un groupe de réflexion qui a examiné 12 cas de prise d'otage ou de séquestration survenus entre 1993 et 1995 – soit une moyenne de 3,9 cas par année. Selon ses constatations, les preneurs d'otage et les ravisseurs ont tendance à agir seuls, s'en prennent à une seule victime et ont, en moyenne, 35 ans. Il s'agit de délinquants violents ou de délinquants sexuels qui ont besoin d'un traitement et qui purgent des peines de plus de 6 ans. Nouwens (1995) aboutit, pour sa part, aux conclusions suivantes : 1) les signes précurseurs sont le plus souvent absents; 2) le délinquant était placé au niveau de sécurité qui convenait; 3) le délinquant était mal surveillé; 4) le personnel a bien réagi.

Cette première série d'études s'est traduite par deux initiatives. Premièrement, on a élaboré plusieurs méthodes de dépistage pour faciliter le repérage de délinquants à risque élevé pour les employées. La région des Prairies utilise son

instrument d'évaluation pour prendre des décisions en matière de placement à l'extérieur, tandis que la région de l'Ontario utilise un instrument différent pour évaluer le risque en établissement. Deuxièmement, on a rédigé une politique visant à faciliter le repérage et la gestion des délinquants posant un risque pour les employées. L'élargissement à l'échelle nationale de ces deux initiatives a été proposée.

La présente étude visait à valider auprès d'un échantillon plus nombreux les constatations formulées par Williams (1995) au sujet de la fréquence des cas d'agression sexuelle lors d'une prise d'otage. Pour ce faire, on a analysé les cas de prise d'otage et de séquestration enregistrés sur une période de 11 ans – de 1989 à 2000. On a exploré les différences existant entre les délinquants impliqués, selon qu'ils agressent sexuellement leur otage ou non, pour en dégager des prédicteurs dynamiques éventuels. Les résultats de la présente recherche devraient faciliter l'élaboration de politiques et de procédures opérationnelles pour les cas de prise d'otage et de séquestration.

MÉTHODOLOGIE

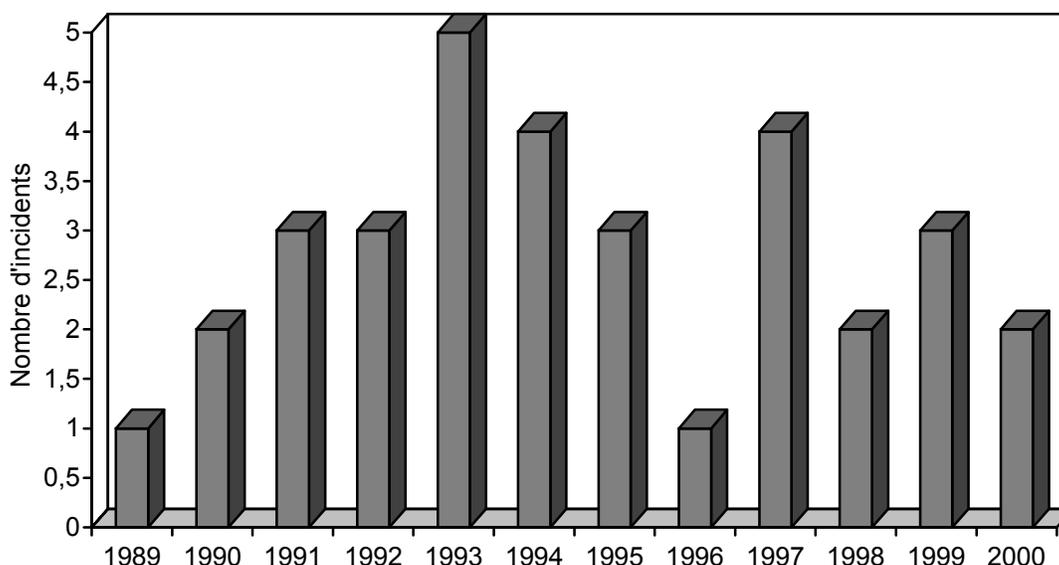
On a préparé un manuel de codage (voir annexe A) contenant les éléments étudiés antérieurement, complétés d'une liste de prédicteurs dynamiques. Sur les 35 rapports d'enquête fournis par le Secteur de l'évaluation du rendement, 33 ont été codés pour les besoins du présent rapport. En outre, certaines données ont été extraites du Système de gestion des délinquants (SGD). Le type d'incident a été codé en fonction de sa description dans le rapport d'enquête. Pour les besoins de l'étude, une prise d'otage s'entend de l'utilisation de l'otage comme monnaie d'échange, tandis qu'une séquestration vise à obtenir quelque chose directement de l'otage (de l'argent, des drogues ou une relation sexuelle). Un incident s'entend indifféremment d'une prise d'otage ou d'une séquestration, avec ou sans agression sexuelle.

RÉSULTATS

Fréquence des incidents

Au cours des onze années écoulées – de décembre 1989 à décembre 2000 – 35 rapports d'enquête ont été préparés. On en a laissé de côté deux : l'un sur une prise d'otage qui s'est révélée être une plaisanterie (4 février 1997), et l'autre sur un cas de récidive sexuelle (sans séquestration) après la mise en liberté sous condition (8 décembre 1997). On a donc examiné les 33 rapports d'enquête restants. La figure 1 illustre le nombre d'incidents enregistrés par an (moyenne = 3,0).

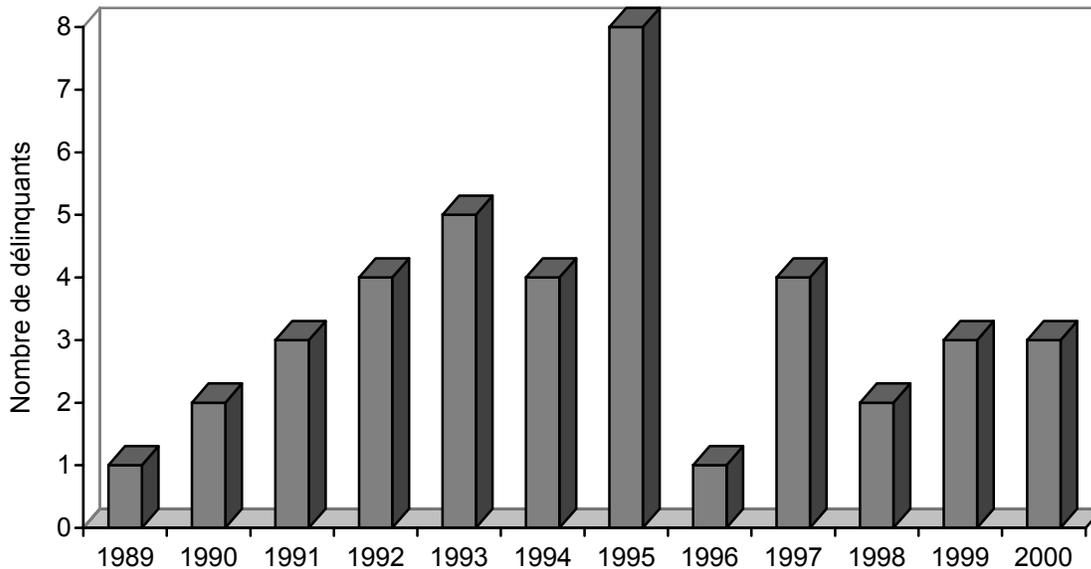
Figure 1 – Fréquence des incidents de 1989 à 2000



Nombre de délinquants

Les 33 incidents impliquaient un total de 40 délinquants, soit une moyenne de 3,6 délinquants par an. La figure 2 révèle une répartition qui semble bimodale (un incident en 1995 impliquait 5 délinquants).

Figure 2 – Nombre de délinquants impliqués, tous incidents confondus

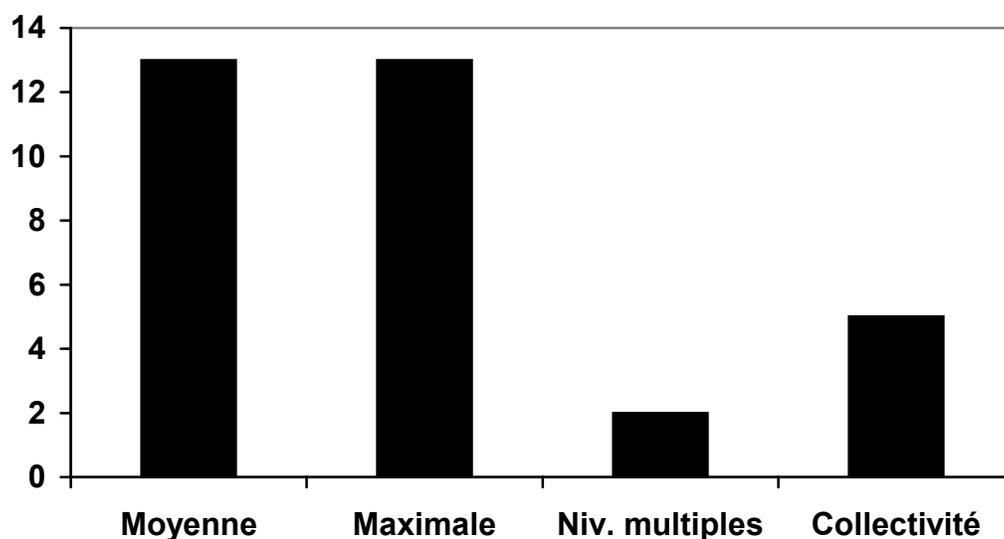


Données sur les établissements

En général, ces cas sont également répartis entre 16 établissements, sauf à Port-Cartier où ils sont plus nombreux. Cet établissement à sécurité maximale, qui héberge des détenus en isolement protecteur et purgeant des peines de longue durée (d'une durée moyenne de 9,4 années), est plus exposé aux prises d'otage et séquestrations. Viennent ensuite Edmonton ($n=3$), Warkworth ($n=3$), Drumheller ($n=2$) et Kingston ($n=2$). Dans tous les autres établissements, un seul incident a été enregistré lors de la période visée (pénitencier de la Saskatchewan, Centre psychiatrique régional (Saskatchewan), Dorchester, Mission, Grande Cache, Prison des femmes, Atlantique, Archambault, Drummond, Cowansville, La Macaza).

Sont à égalité les régions du Québec ($n=11$) et des Prairies ($n=11$), suivies de l'Ontario ($n=7$), du Pacifique ($n=2$) et de l'Atlantique ($n=2$). Aucun des incidents ne s'est produit dans un établissement à sécurité minimale; il y en a eu autant dans les établissements à sécurité maximale que dans les établissements à sécurité moyenne (Figure 3).

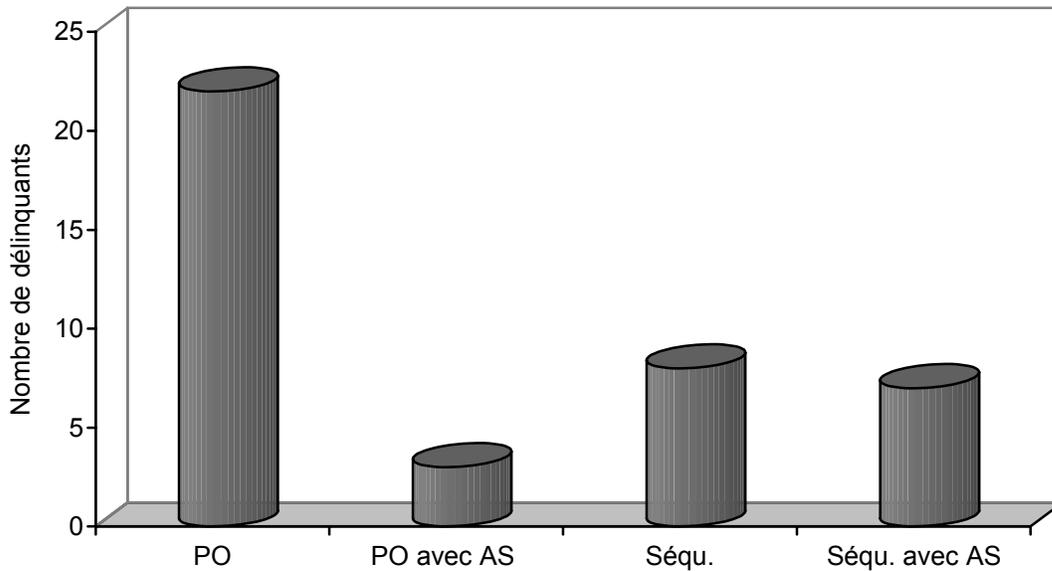
Figure 3 – Fréquence des incidents par niveau de sécurité



Types d'incidents

L'équipe chargée de l'enquête a classé les incidents signalés comme suit : 20 prises d'otage (dont 3 avec agression sexuelle) et 13 séquestrations (dont 7 avec agression sexuelle). En outre, 22,5 % des délinquants impliqués ont agressé sexuellement leur otage (Figure 4). Presque tous les incidents (92 %) ont été planifiés d'une manière ou d'une autre, et 89 % des délinquants impliqués se sont servis d'une arme. Enfin, il y a eu tentative de suicide dans 15 % des cas ou chantage au suicide dans 24 % des cas.

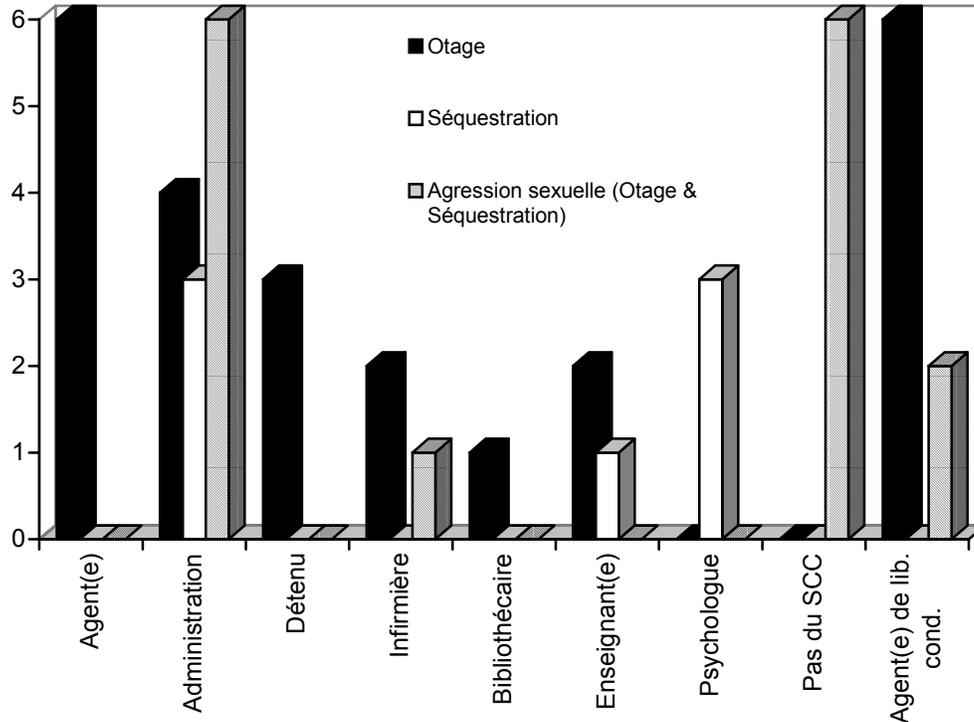
Figure 4 – Nombre de délinquants impliqués par type d'incident



Les victimes

Il y a eu 46 victimes au total, dont 16 hommes et 30 femmes. Les victimes d'agression sexuelle étaient toujours des femmes, soit 36,6 % des femmes prises en otage ou séquestrées. Il y a eu une seule victime dans 65 % des incidents, et deux victimes dans 20 % des incidents (et plus dans les incidents restants). Par ailleurs, 35 victimes n'ont signalé aucun dommage corporel; 8 ont subi des lésions mineures (p. ex., coupures superficielles); et 19 ont subi un dommage grave (p. ex., agression sexuelle). Parmi les victimes, il y avait 13 agentes d'administration, 8 agentes de libération conditionnelle, 6 agents de correction, 3 détenues, 3 infirmières, 3 instructrices, 3 psychologues, 6 personnes ne faisant pas partie du personnel du SCC et 1 bibliothécaire. La figure 5 illustre la situation d'emploi des victimes par type d'incident.

Figure 5 – Emploi des victimes par type d’incident



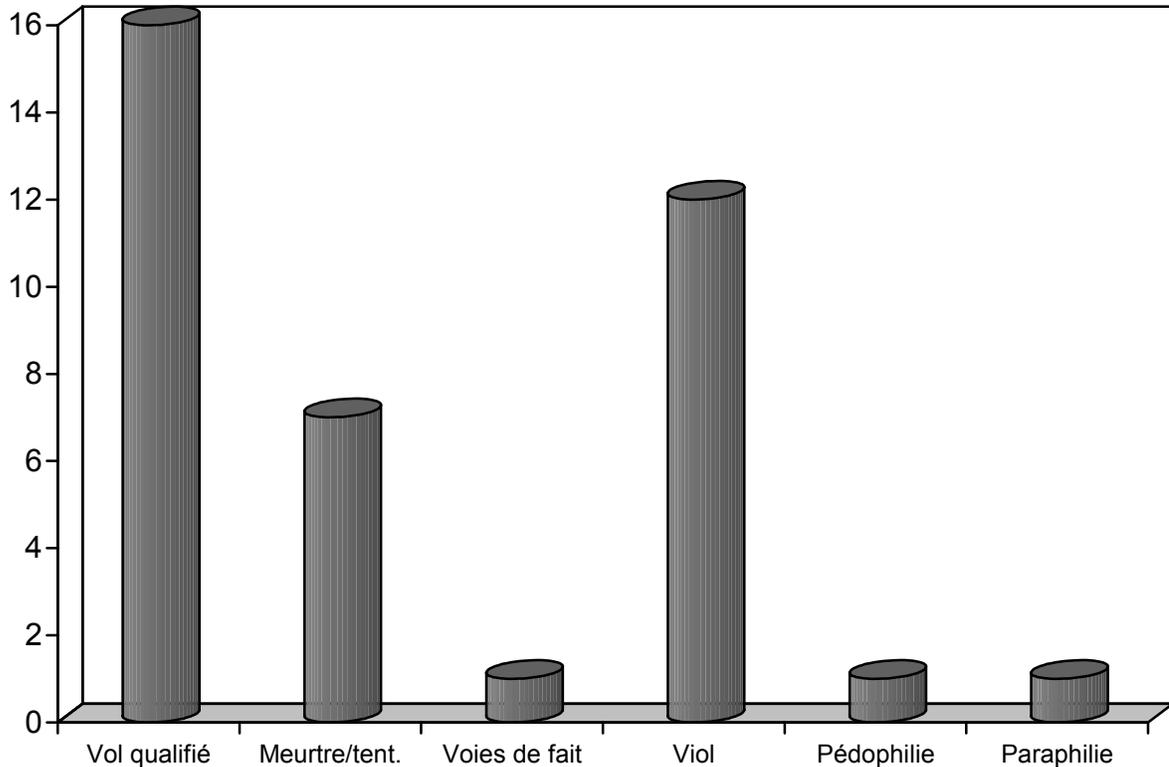
Les délinquants

La section qui suit décrit les prédicteurs statiques et dynamiques caractérisant ce groupe de délinquants. Les données précises recherchées ne figuraient pas toujours dans les rapports d’enquête ni au SGD, ce qui nous a empêché de tirer des généralisations. Certaines variables importantes se dégagent toutefois de ces données, qui caractérisent ce groupe. Par ailleurs, il convient de noter que les caractéristiques dynamiques ne sont pas nécessairement orthogonales dans la mesure où une myriade d’indicateurs peuvent être présents à la fois.

Caractéristiques statiques

Les délinquants étaient pour la plupart des hommes ($n=36$; 4 étaient des femmes) purgeant une peine d'une durée moyenne de 14,5 ans (écart type=11,3). La plupart étaient célibataires ($n=21$; 8 étaient conjoints de fait; 4 étaient mariés et 4 divorcés) et étaient âgés d'environ 30 ans (écart type=8,7). La répartition des délinquants par âge et par durée de la peine était désaxée vers la droite, ce qui signifie que la plupart avaient moins de 30 ans et purgeaient une peine de moins de 10 ans. On n'a noté aucune différence relativement à l'âge et à la durée de la peine entre ceux qui ont agressé sexuellement leur victime et les autres. Les infractions à l'origine de la peine étaient avec violence à caractère non sexuel pour 25 délinquants, et à caractère sexuel pour 13 autres; les infractions à l'origine de la peine étaient non violentes pour 2 délinquants. La prise d'otage ou la séquestration était à l'origine de la peine actuelle dans le quart des cas. La figure 6 révèle que les délinquants sexuels étaient principalement des violeurs, et les délinquants violents non sexuels étaient principalement des voleurs. La grande majorité des délinquants sexuels étaient impliqués dans un incident ayant dégénéré en agression sexuelle (90 %). Il s'agit d'un groupe de délinquants violents qui ont des antécédents de violence sexuelle (38 %) et non sexuelle (82 %), sans parler des tentatives d'évasion (62 %). Il est particulièrement intéressant de noter que la moitié des délinquants avaient déjà été impliqués dans un incident du même genre dans la collectivité ou en établissement.

Figure 6 – Infractions avec violence à l’origine de la peine actuelle



Caractéristiques dynamiques

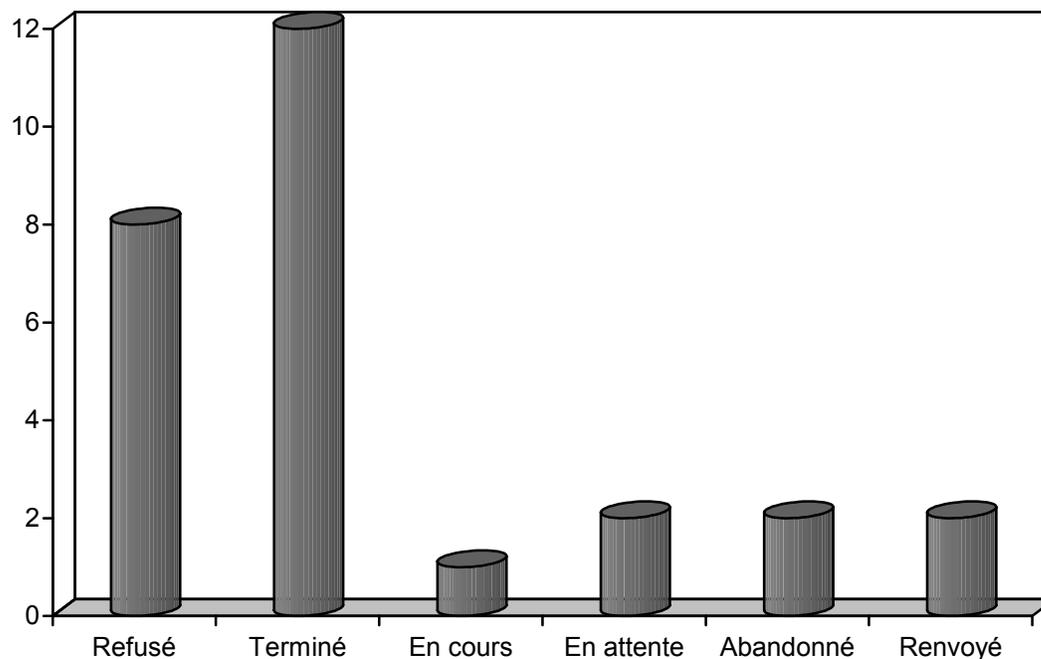
Les variables dynamiques sont plus difficiles à coder parce qu’elles dépendent des questions posées en cours d’enquête. Généralement, ce groupe ne semblait pas se différencier psychologiquement de la population carcérale générale. La plupart avaient une personnalité antisociale ou des problèmes de toxicomanie, mais peu d’entre eux souffraient de troubles mentaux ($n=6$) comme la schizophrénie, la dépression ou une atteinte cérébrale organique. Ils avaient des prédispositions à l’indiscipline et au non-respect de l’autorité, et on a noté chez certains des symptômes de dépression ($n=5$), d’anxiété ($n=5$) et de dysphorie ($n=2$). L’immense majorité d’entre eux exprimaient leur colère par de l’hostilité, de l’agressivité et de la frustration. Ils étaient décrits comme étant exigeants et affichant souvent des comportements de confrontation, principalement envers le

personnel. Certains souffraient d'un stress élevé, causé le plus souvent par le milieu carcéral (dans le cas de ceux qui voulaient être transférés à l'Unité spéciale de détention [USD]), mais aussi par des conflits avec des codétenus ($n=12$), la perte d'un être cher ($n=2$) ou des conflits avec la famille ($n=2$) ou les employés ($n=2$). En rétrospective, on constate chez certains des signes d'intérêt sexuel pour la victime – harcèlement ($n=1$), rédaction de lettres ($n=2$), signes d'amour aveugle transi ($n=5$) ou de dépendance affective ($n=2$).

Situation de traitement

Les renseignements relatifs au traitement étaient disponibles pour 27 des 40 délinquants de l'échantillon. Quelques délinquants ont dit qu'ils attendaient de suivre un traitement, mais seulement trois avaient fait une demande en ce sens avant l'incident. Plusieurs ont refusé de suivre un traitement (figure 7), et bon nombre des délinquants en traitement étaient décrits comme étant indisciplinés ou démotivés. On ne note pas de corrélation significative entre le traitement et le type d'incident (prise d'otage ou séquestration).

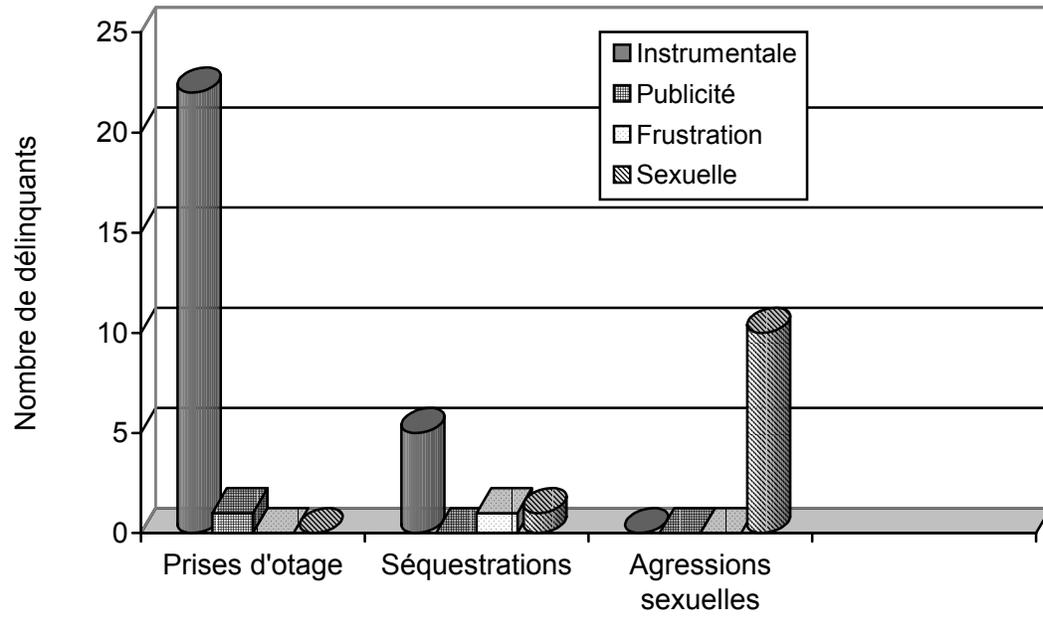
Figure 7 – Situation de traitement des délinquants impliqués



Motivations

La motivation était instrumentale (l'otage étant utilisé comme un moyen d'arriver à ses fins) dans 72,5 % des cas, et sexuelle dans 22,5 % des cas (figure 8). Les autres étaient motivés par le désir d'attirer l'attention (2,5 %) ou par la frustration (2,5 %). Ceux dont la motivation était instrumentale réclamaient pour la plupart un transfèrement à l'USD ($n=16$). Par ailleurs, trois autres étaient en mal de drogues; quatre voulaient des contacts avec des membres de leur famille ou des amis; quatre réclamaient des soins médicaux; un autre était en proie à la colère, et un dernier délinquant voulait changer d'établissement.

Figure 8 – Motivation par type d'incident



DISCUSSION

Au 31 décembre 1999 (SCC, 2000), il y avait 13 173 délinquants dans les pénitenciers canadiens, dont 98 % étaient des hommes. La plupart étaient dans des établissements à sécurité moyenne (61,2 %; 12,9 % dans des établissements à sécurité maximale) et purgiaient des peines d'une durée moyenne de 3,9 années. Pas moins de 68 % des délinquants purgiaient une peine de moins de 10 ans, et 78 % avaient été condamnés pour des infractions avec violence. Par ailleurs, 19 % étaient des délinquants sexuels, 36 % avaient été condamnés pour vol qualifié et 0,4 % se sont évadés. Les deux tiers des délinquants étaient célibataires, la moitié étaient âgés de moins de 34 ans, et 18 % avaient été hospitalisés à un moment ou l'autre dans un centre psychiatrique.

Les délinquants classés au niveau de sécurité maximale et purgeant des peines plus longues sont surreprésentés dans notre échantillon par rapport à la population carcérale générale. Toutefois, tout comme la population carcérale, la majorité des sujets du groupe purgent une peine de moins de dix ans. Cet échantillon est plus jeune et compte davantage de femmes par rapport à la population carcérale générale. Sont également surreprésentés dans l'échantillon les délinquants violents, les délinquants sexuels (dont les violeurs) et les délinquants condamnés pour vol qualifié. Ces caractéristiques sont révélatrices d'une tendance à se livrer à certains comportements pour extérioriser ses sentiments.

Ces constatations ont plusieurs implications. Premièrement, les mobiles possibles sont des indices révélateurs des signes précurseurs de ce type d'incident. C'est pourquoi il est recommandé qu'en l'absence d'un psychologue, le directeur des services psychologiques et le gestionnaire national des programmes pour délinquants sexuels prennent part à l'enquête. Par exemple, nous reconnaissons que la gratification sexuelle comme mobile est une explication simpliste. En effet, un acte sexuel peut être motivé par le désir, l'envie

de réaliser un fantasme, la soif de vengeance, la volonté de punir ou le goût de la puissance, pour ne citer que quelques autres mobiles possibles. Nous nous devons d'explorer ces mobiles et d'autres facteurs de motivation pour savoir comment intervenir la prochaine fois.

Deuxièmement, les mobiles des preneurs d'otage dont il est question dans divers documents sur le sujet ne s'appliquent pas vraiment à notre échantillon. Par exemple, dans le Manuel national de formation correctionnelle sont dénombrés cinq mobiles possibles : la volonté de s'évader, le goût du changement, l'ennui et le désir d'attirer l'attention, la détresse morale et la soif de violence sexuelle. Les preneurs d'otage de notre échantillon sont sans doute motivés par le goût du changement, et ceux qui ont agressé sexuellement leur victime par le goût de violence sexuelle, mais les autres mobiles possibles ne s'appliquent pas à eux. Pour leur part, Snider et Bally décrivent 4 autres profils possibles des preneurs d'otage : l'antisocial, le complexé, le terroriste et le malade mental. Notre échantillon ne comptait aucun terroriste, et pas plus de délinquants répondant aux autres profils que la moyenne. En revanche, la typologie des délinquants sexuels est plus utile pour le repérage des preneurs d'otage qui s'en prennent sexuellement à leur victime. Ainsi, les violeurs sont plus susceptibles que les pédophiles ou les auteurs d'actes incestueux d'agresser sexuellement un otage. Mais on risque de classer indûment des délinquants comme étant à risque en se fiant aveuglément à la typologie des délinquants sexuels. Comme la typologie existante ne cadre pas avec les présentes constatations, il faudrait modifier les programmes de formation correctionnelle pour tenir compte des profils des preneurs d'otage établis dernièrement, particulièrement ceux qui s'appliquent à la population carcérale, car cette population pourrait avoir des mobiles qui lui sont propres.

Troisièmement, il faut faire preuve de la plus grande prudence dans la création d'instruments de dépistage fondés sur les résultats de la présente étude et de recherches antérieures. Il est primordial de valider ces résultats auprès d'échantillons plus nombreux pour que les instruments de dépistage permettent

effectivement de bien cibler les délinquants à risque. La présente étude corrobore certaines des constatations de Williams (1995), comme le fait que la plupart des délinquants ont planifié la prise d'otage d'une manière ou d'une autre, ont agi seuls, ont utilisé une arme et s'en sont pris à une seule victime. Par ailleurs, la plupart des délinquants étaient incarcérés pour des infractions avec violence et bon nombre d'entre eux avaient des antécédents en matière de prise d'otage ou de séquestration. Les violeurs étaient plus susceptibles d'agresser sexuellement leur victime, et étaient plus nombreux que dans l'échantillon de Williams (1995). En revanche, à la différence des résultats de l'étude de Williams (1995), la plupart des sujets de notre échantillon avaient moins de 30 ans, purgeaient une peine de moins de dix ans, étaient des délinquants violents non sexuels et n'avaient pas besoin de traitement. Cela implique qu'un instrument de dépistage conçu d'après les résultats de l'étude de Williams (1995) serait susceptible de classer indûment des délinquants comme étant à risque élevé et de leur imposer indûment des conditions de sécurité renforcée. D'où la nécessité de faire preuve de la plus grande prudence dans l'utilisation d'instruments de dépistage des preneurs d'otage en puissance en attendant que de nouvelles études viennent corroborer les résultats de la présente analyse et des recherches antérieures.

Enfin, les politiques et les procédures opérationnelles devraient refléter la nécessité d'adopter des stratégies d'intervention qui tiennent compte de la probabilité d'une infraction sexuelle. Selon Furr (1994), tous les délinquants sexuels qui prennent un otage ne le font pas dans l'intention de commettre une agression sexuelle, et tous les preneurs d'otage qui s'en prennent sexuellement à leur victime ne sont pas des délinquants sexuels. Mais les résultats de la présente étude démentent cette constatation. Les délinquants sexuels, particulièrement les violeurs, s'en prennent souvent sexuellement à leur otage. On doit donc supposer qu'un délinquant sexuel qui a pris une personne en otage risque de commettre une agression sexuelle. La marche à suivre en pareil cas – chercher à gagner du temps et négocier – aggrave le risque que le preneur d'otage ne s'en prenne sexuellement à sa victime. Il faut donc élaborer une

politique qui autorise une intervention plus rapide lorsqu'il y a des motifs raisonnables de croire que l'otage va être agressé sexuellement.

En conclusion, la présente étude indique que les délinquants impliqués dans ce type d'incident ne sont pas nécessairement différents du reste de la population carcérale générale, à commencer par les délinquants sexuels. Certains indicateurs peuvent toutefois mettre les employés en alerte, comme la présence d'antécédents en matière de prise d'otage ou de séquestration et le refus de suivre un traitement. Il faut alors surveiller de près les déplacements de ce délinquant dans l'établissement et son comportement au travail. En outre, les demandes de transfèrement, conjuguées à une attitude de confrontation envers les employés, sont des signes précurseurs d'une prise d'otage. Une prise d'otage risque davantage de dégénérer en agression sexuelle lorsque l'auteur est connu comme étant un délinquant sexuel, particulièrement s'il s'agit d'un violeur, ou qu'il s'intéresse sexuellement à une employée. Peu importe les circonstances dans lesquelles se déroule ce genre d'incident, on a avantage à déterminer en premier lieu quels sont les antécédents du délinquant et décider en conséquence de la marche à suivre pour régler la situation.

La présente étude a une portée limitée compte tenu du nombre peu élevé des incidents, et de la nature des renseignements disponibles au SGD et dans les rapports d'enquête. En outre, les résultats de cette étude auprès d'un échantillon plus nombreux ne corroborent pas entièrement les constatations de William (1995). Il importe de tenir compte de ces limites pour l'élaboration de méthodes de dépistage des preneurs d'otage, en particulier de ceux qui risquent de commettre une agression sexuelle, pour éviter de classer indûment un délinquant comme étant à risque élevé. Il est raisonnable de commencer par utiliser les indicateurs qui permettent de repérer les délinquants qui sont susceptibles d'agresser sexuellement une personne prise en otage; mais cela ne garantit pas la prédiction exacte d'un incident. Il faudrait explorer plus avant les prédicteurs dynamiques, qui pourraient s'avérer particulièrement utiles pour les efforts de prévention et d'intervention précoce. Les politiques et procédures

opérationnelles élaborées sur la question de la prise d'otage devraient tenir compte de ces mises en garde.

RÉCAPITULATION

- Il pourrait s'avérer difficile de faire des prédictions exactes sur les incidents de ce genre tout simplement parce qu'ils sont peu fréquents.
- Il n'est pas nécessairement utile de différencier les prises d'otage des séquestrations pour comprendre les agressions sexuelles. Dans l'ensemble, les cas d'agression sexuelle sont fréquents dans ce genre d'incident (22,5 %).
- Ce groupe ne se distingue pas de la population carcérale générale à plusieurs égards : durée de la peine, situation matrimoniale, santé mentale.
- Ce groupe diffère de la population carcérale générale sur les points suivants :
 - il s'agit de délinquants violents qui ont des antécédents en matière de prise d'otage, de séquestration et d'évasion;
 - les délinquants sexuels et les délinquants à sécurité maximale sont surreprésentés dans ce groupe;
 - ils sont légèrement plus jeunes;
 - ils sont souvent réfractaires au traitement.
- Les typologies des prises d'otage existantes ne sont pas nécessairement utiles.
- Il faut analyser de plus près les mobiles des prises d'otage à l'avenir.
- Selon les résultats de la présente analyse, lorsqu'un délinquant sexuel (particulièrement un violeur) prend une femme en otage, il faut traiter l'incident comme une agression sexuelle plutôt que comme une prise d'otage et intervenir en conséquence.
- Il faut faire preuve de la plus grande prudence dans la création d'instruments de dépistage pour éviter de classer indûment des délinquants comme étant à risque.

RÉFÉRENCES

- Furr, K. D. *Hostage-taking and sexual assault*, Service correctionnel du Canada, Ottawa (Ontario), 1994.
- Nouwens, T., *Prises d'otages : Séquestrations et agressions sexuelles, Résultats des enquêtes nationales*, Service correctionnel du Canada, Ottawa (Ontario), août 1995.
- Service correctionnel du Canada. *Manuel national de formation correctionnelle*, Ottawa (Ontario), sans date, auteur.
- Service correctionnel du Canada. *Le retour en toute sécurité des délinquants dans la communauté : aperçu statistique, novembre 2000*, Ottawa (Ontario), Direction de la recherche, novembre 2000.
- Snider, B., & Bally, D. *Hostage Negotiator Manual, Regional Correctional Staff College*, Service correctionnel du Canada, Ottawa (Ontario), sans date.
- Williams, S. *Étude sur les agressions sexuelles et les séquestrations*, Service correctionnel du Canada, Ottawa (Ontario).

ANNEXE A

Manuel de codage pour l'étude sur les prises d'otage

PROFIL

SED :

Nom du délinquant :

Sexe : homme femme

Date de naissance (jour-mois-année)

Âge :

Infraction à l'origine de la peine: Avec violence Sans violence Sexuelle

Préciser :

Si sexuelle, quel type : Viol Inceste Pédophilie
Autre

Durée de la peine actuelle :

État matrimonial :

célibataire marié(e) conjoint de fait divorcé(e) veuf(ve)

INCIDENT

Région : Atlantique Ontario Prairies Pacifique Québec

Établissement :

Niveau de sécurité :

Numéro du rapport d'incident/d'enquête :

Type d'incident :

Prise d'otage PO avec AS Séquestration
Séquestration avec AS tentative de commettre

Date de l'incident (jour-mois-année) :

Nombre de délinquants impliqués :

Nombre de victimes :

Victime 1 : homme femme
Statut : détenu(e) employé(e) visiteur(se)
Si employé(e), quel poste :
Préjudice physique : aucun mineur majeur
Préciser :

Victime 2 : homme femme
Statut : détenu(e) employé(e) visiteur(se)
Si employé(e), quel poste :
Préjudice physique : aucun mineur majeur
Préciser :

Utilisation d'une arme : oui non

Préciser :

Mobile : instrumental ennui évasion publicité sexuel
 frustration colère vengeance autodestruction

Autre :

Préméditation : prémédité spontané inconnu

ANTÉCÉDENTS

Délinquant violent non sexuel : oui non

Délinquant sexuel : oui non

Prises d'otage antérieures : oui non

Type d'incident : Prise d'otage PO avec AS
 Séquestration Séquestration avec AS
 Tentative de commettre

Nombre d'incidents antérieurs :

Si oui : collectivité établissement

Nombre de victimes :

Statut de la victime : détenu(e) employé(e) visiteur(se)

Relation avec la victime : étranger connaissance

Domage : aucun mineur grave

Évasions antérieures : oui non

FACTEURS PSYCHOLOGIQUES

Maladie mentale : oui non

Si oui, quel type :

Actuellement sous médication : oui non

Marques d'intérêt sexuel : harcèlement
 lettres d'amour
 amour aveugle
 dépendance

Préciser :

Sources de stress social : conflit familial
 Perte familiale
 Conflit avec les codétenus
 Conflit avec les employés

Préciser :

Autres sources de stress : vie carcérale
peine purgée
drogues
alcool

Préciser :

Intention suicidaire : aucune tentative menace

Tentatives de suicide antérieures : oui non

Alcool et drogues :

Drogues : oui non type :

Alcool : oui non

Les deux : oui non

inconnu

Attitude : rebelle
réfractaire à l'autorité
docile
autre :

Attitude générale : difficile parfois difficile facile

Humeur : dysphorie
anxiété
dépression
indifférence

Humeur générale : difficile parfois difficile facile

Colère : hostile
combatif
agressif
exigeant
frustré
Autre :

Colère dirigée contre : les employés les détenus

Notes aux échelles d'évaluation du risque :

LSI :

VRAG :

PCL-R :

Autre :

TRAITEMENT

Situation actuelle : refusé terminé en cours en attente
abandonné renvoyé

Type de traitement en cours :

Recommandations relatives au traitement :

Traitement antérieur : oui non
Préciser :

Demandes de traitement présentées : oui non
Date (jour-mois-année) :
Type de demandes :

Motivation au traitement : réfractaire
 rebelle
 enthousiaste
 docile

Participation au traitement : enthousiaste
 active
 perturbatrice

ANNEXE B

Dates des incidents (Numéro de rapport d'enquête) :

19 décembre 1989 (1410-2-147)
11 janvier 1990 (1410-2-147)
17 mai 1990 (1410-2-153)
10 février 1991 (1410-2-182)
16 février 1991 (1410-2-183)
25 mars 1991 (1410-2-187)
4 juillet 1991 (1410-2-182)
16 mars 1992 (1410-2-210)
23 mai 1992 (1992101314)
28 mai 1992 (1410-2-220)
24 avril 1993 (1410-2-243)
7 mai 1993 (1410-2-245)
28 juin 1993 (1410-2-247)
11 juillet 1993 (1410-2-250)
15 septembre 1993 (1410-2-253)
5 janvier 1994 (1410-2-261)
15 juin 1994 (1410-2-270)
12 octobre 1994 (1994000137)
15 novembre 1994 (1994000249)
25 septembre 1995 (1410-2-304)
11 octobre 1995 (1410-2-306)
3 novembre 1995 (1410-2-308)
22 février 1996 (1410-2-315)
29 mai 1997 (1410-2-347)
29 mai 1997 (1410-1-350)
5 juin 1997 (1410-2-351)
7 septembre 1997 (1410-2-356)
18 juin 1998 (1410-2-371)
4 novembre 1998 (1998000817)
17 mai 1999 (1410-2-397)
24 août 1999 (1410-2-405)
13 décembre 1999 (1999002300)
14 mars 2000 (1410-2-414)
25 juillet 2000 (1410-2-422)